



**RAA
INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°36-2021-136

PUBLIÉ LE 29 OCTOBRE 2021

Sommaire

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations / Inclusion Sociale, Emploi et Entreprises

36-2021-10-26-00006 - Arrêté CIDFF 36 renouvellement (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Indre / Direction des Services du Cabinet

36-2021-10-28-00001 - portant création d'un jury en vue de procéder à l'évaluation de certification des candidats à l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (3 pages)

Page 6

SNCF RESEAU DIRECTION JURIDIQUE ET DE LA CONFORMITE / SNCF RESEAU DIRECTION JURIDIQUE ET DE LA CONFORMITE

36-2021-10-28-00002 - Décision portant déclassement du domaine public ferroviaire d'un terrain sis rue Pierre Gaultier sur la commune de Châteauroux (2 pages)

Page 10

Direction Départementale de l'Emploi, du
Travail, des Solidarités et de la Protection des
Populations

36-2021-10-26-00006

Arrêté CIDFF 36 renouvellement

ARRÊTÉ DU 26.3.2021

**portant renouvellement de l'agrément du Centre d'Information sur les Droits des Femmes
et des Familles de l'Indre pour la mise en œuvre du parcours de sortie de la
prostitution et d'insertion sociale et professionnelle**

Vu la loi n° 2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et accompagner les personnes prostituées ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 121-9 et R. 121-12-1 à R. 121-12-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2016-1467 du 28 octobre 2016 relatif au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle et à l'agrément des associations participant à son élaboration et à sa mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2016 relatif à l'agrément des associations participant à l'élaboration et à la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

Vu la circulaire du 31 janvier 2017 relative à la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

Vu la demande d'agrément du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de l'Indre pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle, reçue à la Préfecture de l'Indre le 23 août 2021 ;

Vu l'avis émis par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) de l'Indre ;

Sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) de l'Indre ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}: L'agrément prévu aux articles L.121-9 et R. 121-12-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles est délivré à l'association :

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de l'Indre
5 bis rue d'Aquitaine - 36000 CHÂTEAURoux
Présidente : Laure BROQUIER,
pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle dans le département de l'Indre.

Article 2: L'agrément est accordé pour une durée de 3 ans à compter de la date la signature du présent arrêté.

Article 3: Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de département ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Il peut également, conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, être contesté devant le tribunal administratif territorialement compétent 1, cours Vergniaud - 87000 LIMOGES, dans le même délai.

Article 4: Le Secrétaire Général de la préfecture, la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Indre, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à la rubrique «recueil des actes administratifs » et notifié à la structure agréée.



Stéphane BREDIN

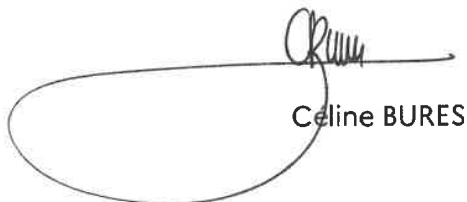
Préfecture de l'Indre

36-2021-10-28-00001

portant création d'un jury en vue de procéder à
l'évaluation de certification des candidats à
l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée à
l'emploi de formateur aux premiers secours

ARTICLE 4 – La directrice des services du cabinet à la préfecture de l'Indre et le directeur du centre de formation et d'intervention de l'Indre de la société nationale de sauvetage en mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet,
La directrice des services du cabinet



Céline BURES

SNCF RESEAU DIRECTION JURIDIQUE ET DE LA
CONFORMITE

36-2021-10-28-00002

Décision portant déclassement du domaine
public ferroviaire d'un terrain sis rue Pierre
Gaultier sur la commune de Châteauroux

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SPA OU0341-05

SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1

Vu l'ordonnance n° 2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF notamment son article 18,

Vu le décret n° 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF Réseau et à sa filiale mentionnée au 5° de l'article L 2111-9 du code des transports, notamment son article 3,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du 12 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs du président au directeur général adjoint clients et services

Vu la décision du 12 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs du directeur général clients et services au directeur territorial,

Vu l'absence d'avis du Conseil Régional de la Région Centre Val de Loire,

Vu l'autorisation de l'Etat en date du 21 octobre 2021,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de la SA SNCF Réseau

DECIDE :

ARTICLE 1

Le terrain sis à CHATEAUROUX (36000) rue Pierre Gaultier, tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte rose, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
36044 - CHATEAUROUX	Rue Pierre Gaultier	BN	1330	759
			TOTAL	759

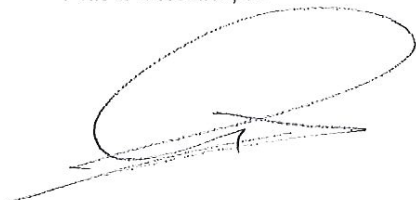
ARTICLE 2

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département de l'Indre.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département d'Indre.

La présente décision sera publiée au bulletin Officiel de SNCF Réseau.

Fait à Orléans, le **28 OCT. 2021**



Francesca ACETO
Directrice territoriale Région Centre-Val de Loire